

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le onze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 4 Décembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey, SCHLADT Rita et VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. GUIET Stéphane (*pouvoir à M. PLUMELET Jean-Luc*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et M. VIGNÉ Frédéric (*pouvoir à Mme VIGNÉ Sandra*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. Jean-François RICARD et Philippe CAILLON.

OBJET :	Location de salles communales - Tarifs 2015.
----------------	---

N° 2014 / 12 / 01

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 25 Novembre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location des salles communales comme indiqué dans le tableau joint à la présente délibération et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Par ailleurs, la Ville de BLAIN maintient un système de caution de 100 € pour faire face aux éventuels frais de nettoyage ou de vandalisme pour des locaux rendus impropres ou dégradés ; cette caution est exigée aussi bien pour les personnes privées que pour les associations ou les entreprises. Il est également demandé à ces mêmes personnes de fournir un justificatif d'assurance en cas de location à titre gracieux ou payant des salles communales.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 15 Décembre 2014,
Le Maire,



Tarification 2015

ASSOCIATIONS - Loi 1901

	Salle des fêtes	Salle du 14 juillet	Centre Henri Dunant	CEV	Cours Mortier	Local Club	Saint Emilien	Saint Omer
BLINOISES et Assimilées								
Occupation sans recettes								
Créneau	0	0	0	0	0	0	0	0
Journée	0	0	0	0	0	0	0	0
WE	0	0	0	0	0	0	0	0
Occupation avec recettes								
Créneau	40		35	30		35	30	30
Journée	80		65	55		65	55	55
WE	120		100	90		100	90	90
HORS COMMUNE								
Occupation sans recettes								
Créneau	120		105	90		105	90	90
Journée	180		160	135		160	135	135
WE	240		210	180		210	180	180
Occupation avec recettes								
Créneau	180	80	160	135	80	160	135	135
Journée	270	160	240	200	160	240	200	200
WE	360		360	270		360	270	270

PARTICULIERS

	Salle des fêtes	Salle du 14 juillet	Centre Henri Dunant	CEV	Cours Mortier	Local Club	Saint Emilien	Saint Omer
BLINOIS								
Créneau	100		90	80			80	80
Journée	200		160	150			100	100
WE	350		280	240			200	200
NON BLINOIS								
Créneau							140	140
Journée							190	190
WE							320	320

AUTRES

	Salle des fêtes	Salle du 14 juillet	Centre Henri Dunant	CEV	Cours Mortier	Local Club	Saint Emilien	Saint Omer
INSTITUTIONS / MISSIONS d'INTERET GENERAL								
Créneau	0	0	0	0	0	0	0	0
Journée	0	0	0	0	0	0	0	0
WE	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres occupations commerciales, organismes de formations, syndicats de copropriété,								
Créneau		80			80		80	80
Journée	330	160	240	200	160		200	200
WE	495		360	300			300	300

Créneau horaire : de 8h à 13h ou de 13h à 18h ou de 18h à 1h00
 2 créneaux horaires = une journée